

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU SORNIN

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Elle a eu lieu le **Mercredi 03 avril 2024 à 14 h 00**, Salle du Foyer Rural à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, sur convocation et sous la présidence de **Madame Isabelle LAGOUTTE, Présidente du Syndicat.**

Participaient à cette assemblée :

Mesdames et Messieurs les délégués formant la majorité des membres en exercice, désignés ci-dessous :

Mrs. CANNET Michel, GUILLARD Noël : La Chapelle sous Dun,
Mrs PRIEUR René, SOUDY Michel : Chassigny-sous-Dun,
M. CHARNAY Henri : Châteauneuf,
M. MERCIER Noël : Coublanc,
Mme DURIX Agnès, M. MATHIEU Georges : Fleury la Montagne,
Mme LAGOUTTE Isabelle : Iguerande,
Mme BORDAT Pascale : Ligny-en-Brionnais,
Mmes GOMBERT Nicole, POPELIN Maryse : Mailly,
Mrs PERRET Jacky, VERNAY Philippe : Saint-Bonnet-de-Cray,
Mme DEHAVANNE Céline, M. DEMURGER J. François : Saint-Denis-de Cabanne,
Mrs. MURARD Gilles, PERRET André : Saint-Edmond,
Mr. EDOUARD Raymond : Sainte-Foy,
M. BESSON Daniel : Saint-Igny-de-Roche,
Mme KAMINSKI Laurène : Saint-Julien-de-Jonzy,
M. PERRUCAUD Patrick : Saint-Martin-du-Lac,
M. BASSEUIL Roland : Saint-Maurice-lès-Châteauneuf,
Mrs BUISSON Jean-François, PASCAL Gilles : Semur-en-Brionnais,
M. LABROSSE Michel : Tancon,
Mme PICCINI Nicole : Vauban.

Participaient également :

Mme PAILLET, M. PARISOT : Cabinet Secundo,
Mr. SOUPE : Veolia Eau,
M. GRIVOT : Entreprise Chavany,
Mrs. BRUN, DELORME : Entreprise Pétavit,
M. DEJOUX : vice-président communauté de commune Brionnais Sud Bourgogne,
Mme DUARTE : Secrétaire du syndicat,

71800
La Chapelle-sous-Dun

71140
Châteauneuf

71170
Chassigny-sous-Dun

71170
Coublanc

71340
Fleury-la-Montagne

71340
Iguerande

71110
Ligny-en-Brionnais

71340
Mailly

42750
Mailly

71340
Saint-Bonnet-de-Cray

42750
Saint-Denis-de-Cabanne

71740
Saint-Edmond

71110
Sainte-Foy

71170
Saint-Igny-de-Roche

71110
Saint-Julien-de-Jonzy

71800
Saint-Laurent-en-Brionnais

71740
Saint-Martin-de-Luxy

71110
Saint-Martin-du-Lac

71740
Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

42190
Saint-Pierre-la-Noaille

71110
Semur-en-Brionnais

71740
Tancon

71800
Vauban

Etaient excusés :

Mme BOUCAUD Jeanne : déléguée de Châteauneuf (a donné pouvoir à M. BASSEUIL),
M. BRESCIANI Pascal: délégué de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (donne pourvoir à M. BASSEUIL Roland),
M. GRIZARD Jean-François : délégué de Vauban,
M. LAVENIR : ancien président du SIEVS.

Etaient absents :

Mme DIAZ Marie-Isabelle : déléguée de Coublanc,
Mme DARSAT Sylvia : déléguée d'Iguerande
M. BAS Richard : délégué de Ligny-en-Brionnais,
Mme LEBEAU Colette, M. DUHEZ Didier : délégués de Maizilly,
M. BENOIT Richard : délégué de Sainte-Foy,
M. REGARD Frédéric : délégué de Saint-Igny-de-Roche,
Mme LAGOUTTE Noah : déléguée de Saint-Julien-de-Jonzy,
Mrs AUGAGNEUR Bernard, BARNAY Eric : délégués St-Laurent-en-Brionnais,
Mmes NEVERS Anne, CHARTON Pascale : déléguée de Saint-Martin-de-Lixy,
M. PERRAT Franck : délégués de Saint-Martin-du-Lac,
Mme MONTET Evelyne, M. MORIER Yves : délégués de Saint-Pierre-la-Noaille,
M. COPIER Stéphane : délégué de de Tancon,

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance, accueille les participants.

Puis, elle passe à l'ordre du jour.

I) APPROBATION COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2023 :

N'appelant pas d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II) POINT TRAVAUX :

Monsieur PARISOT présente l'avancement des travaux.

• **Travaux de renouvellement 2022 :**

Le programme a été réceptionné. La demande de solde a été faite auprès du Sydro, du Département et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les travaux sont terminés pour les trois extensions : Saint-Bonnet-de-Cray – La Mollerie, Semur-en-Brionnais – Chemin des Pierres, et Chassigny-sous-Dun – Montcarron.

Les demandes de participation ont bien été envoyées aux communes.

• **Travaux de renouvellement 2023 :**

L'ensemble des travaux prévus sont terminés.

Les travaux concernant l'extension du lotissement communal à Saint-Denis-de-Cabanne « La Rousse » sont terminés. Attente des essais de compactage.

La réception des travaux est prévue fin Avril. La demande de solde de subvention sera faite par la suite auprès du Sydro.

- **Travaux de renouvellement 2024 :**

Le programme prévoit le renouvellement de six antennes.

Subvention accordée pour l'ensemble des antennes par le Sydro (à hauteur de 44.5 %).

Les travaux vont débuter fin Avril à Fleury-la-Montagne – Route de Charlieu par l'entreprise Chavany, et à Chassigny-sous-Dun Les Pessailles par l'entreprise Petavit.

- **Génie-civil : réservoirs :**

- Appels à projet 2020 : Réservoirs de Bois Lagrange, Sainte-Foy et les Avaizes. Demande de solde de subvention perçue.
- Appels à projet 2021 : Réservoirs de Bois Gauthay, Saint-Marcel d'Iguerande (1000 m³) et la Bâche de Saint-Maurice. Les travaux de refoulement hydraulique sont en cours à Saint-Marcel d'Iguerande.
- Saint-Marcel (200 m³) : Notification de l'accord de subvention reçue à hauteur de 30%. Les travaux sont prévus au printemps 2024.
- Saint-Julien-de-Jonzy (1 000 m³) et Saint-Igny-de-Roche (500 m³) : Attente de la notification de subvention du Département. Autorisation pour le démarrage des travaux.
- Saint-Julien-de-Jonzy (1 000 m³), Saint-Marcel (1000 m³) et Saint-Igny-de-Roche (500 m³) : La consultation d'appel d'offre a été lancée lundi 25 mars 2024. Date limite des offres le 03 mai 2024 à 12h.
- Saint-Julien-de-Jonzy (1 000 m³) : Dossier en cours avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Croix du Lièvre (Coublanc) : Il s'agit d'une modification. Un chiffrage des travaux sera demandé à l'entreprise CIMEO et SAFEGE SUEZ pour en discuter. En attente.
- Puits d'Iguerande : Des travaux sont envisagés :
 - Pour la protection du personnel.
 - Des travaux hydrauliques et électriques sont nécessaires. Les travaux seront réalisés par Veolia dans le cadre du contrat.
 - Nouvel avis hydrogéologue agréé. En cours avec l'Agence Régionale de Santé.

III) PLAN DE RESILIENCE – AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (AVEC CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE) :

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a ouvert des plans de résilience pour les communes qui ont des problèmes de ressource en eau. Madame la Présidente a signé le contrat.
Le chiffrage des travaux s'élevait à 550 000 € avec seulement 30 % d'aide DE L'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le syndicat ne souhaite pas réaliser les travaux.

IV) EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 :

Le compte de gestion récapitule l'ensemble des opérations effectuées par le comptable durant l'exercice et il est en parfaite concordance avec le compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote des délégués et adopté à l'unanimité.

V) EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

• COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

▶ Section de Fonctionnement :

Dépenses : Voté : 1 540 189.99 €
 Réalisé : 873 982.37 €

Recettes : Voté : 1 776 944.25 €
 Réalisé : 1 356 239.07 €

▶ Section d'Investissement :

Dépenses : Voté : 2 684 584.07 €
 Réalisé : 1 525 300.06 €
 Restes à réaliser : 1 046 958.73 €

Recettes : Voté : 2 684 584.07 €
 Réalisé : 689 681.30 €
 Restes à réaliser : 942 3823. 50 €

▶ Résultats 2023 :

Fonctionnement : 482 256.70 €
Investissement : - 835 618.76 €
Résultat total : - 353 362.06 €

En tenant compte des résultats antérieurs, **le résultat de clôture 2023** est de :

Fonctionnement : 1 176 227.95 €

Investissement : - 386 204.43 €
Résultat : 790 023.52 €

Compte-tenu des restes à réaliser,

Le résultat de clôture réel d'investissement est de : - 490 780.66 €

Soit un résultat cumulé total de : 685 447.29 €

• **AFFECTATION DES RESULTATS 2023 :**

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2024 :

Au **compte 001** : un excédent d'investissement de 386 204.43 €

Au **compte 1068**, affectation en réserves : 490 780.66 €

Au **compte 002** : l'excédent de fonctionnement de 685 447.29 €.

M. BASSEUIL est désigné président de séance et Mme LAGOUTTE quitte la salle.

Le compte administratif est soumis au vote de l'assemblée générale qui l'adopte à l'unanimité.

L'affectation de résultats est également soumise au vote et approuvée par l'ensemble des délégués.

VI) PROPOSITION DU BUDGET PRIMITIF 2024:

Il s'élève :

- en dépenses d'exploitation à la somme de 1 738 371.60 €,
- en recettes d'exploitation à la somme de 1 859 494.43 €,
- soit un sur équilibre de 121 122.83 €.
- et s'équilibre en section d'investissement à la somme de 3 159 704.16 €.

Le Budget primitif 2024 est soumis au vote des délégués et adopté à l'unanimité.

VI) RENDEMENT DE RESEAU :

Monsieur SOUPE lance le visionnage d'une vidéo de l'intérieur de la source 1 puis dresse un bilan :

- Volumes distribués : 48 457 m³ distribués par rapport à 2022 + de 34 688 m³ distribués par rapport à 2021,
- 140 fuites en 2023 / 158 fuites en 2022 (42 fuites sur des conduites, 98 sur des branchements dont 72 sur des postes de comptage),
- 80 jours de recherche de fuites en 2023 / 113 en 2022 / 65 en 2021

VII) DELIBERATIONS DIVERSES :

Délibération n° 01 : Approbation du compte de gestion 2023

Délibération n° 02 : Approbation du compte administratif 2023

Délibération n° 03 : Approbation du compte administratif 2023 / affectation des résultats

Délibération n°04 : Vote du Budget Primitif 2024

Délibération n° 05 : Mise en œuvre d'une convention de participation Santé et Prévoyance des agents Territoriaux de la Saône-et-Loire

Délibération n°06 : Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Délibération n°07 : Annule et remplace la délibération 2022/11 – Mise à disposition d'une société de nettoyage auprès du SIEVS

Délibération n°08 : Mandat au cdg71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque sante

Délibération n°09 : Mandat au cdg71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance

Arrêté n°1 : Portant attribution d'une prime pouvoir d'achat

Arrêté n°2 : Portant avancement d'échelon.

VII) INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame la Présidente rappelle que lorsqu'un permis de construire est signé, il faut bien regarder l'emplacement des canalisations !!
- Changement de compétence au 01/01/2026 : rien ne change pour le Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.